

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2026 à 19H30**

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PASCO G.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	14
- Nombre de pouvoirs :	5
- Nombre d'absents :	5

Sébastien Le Caër (arrivée à 19h50) et Sophie Ollitrault (arrivée à 19h45) sont absents à l'ouverture de la séance.

Départ de Frédéric Foulfoin, après le point n°2, à 20h15.

Après accord du Conseil Municipal pour la modification de l'ordre de passage des points à voir, l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- personnel : avancement grade – saisine du CST pour réaménagement temps de travail services techniques - renouvellement contrat agent – embauche agent pause méridienne
- vente parcelle ZA 28
- résultats appel d'offre marché fourniture repas pour restaurant scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs
- réhabilitation salle omnisports : devis complémentaire du SDU – modification avenant n°1 lot3
- salle des fêtes : devis vérification technique sécurité incendie
- local club des jeunes : devis travaux enrobé et terrasse
- compte-rendu du Conseil d'Ecole
- devis Véolia pour remplacement poteau d'aspiration à l'étang
- point sur les travaux en cours
- informations et questions diverses : climatisation bâtiments

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 est validé.

Il est proposé de supprimer un point à l'ordre du jour :

- local club des jeunes : devis travaux enrobé et terrasse

1- PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que la commission personnel s'est réunie le 24 juin dernier.

- Avancement de grade de la responsable des services restaurant scolaire et entretien des bâtiments :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Le Centre de Gestion fait savoir que Nathalie Guillaume, actuellement agent de maitrise, peut accéder au grade d'agent de maitrise principal à compter du 8 septembre 2026 dans le cadre du déroulement de sa carrière.

En cas d'accord par le Conseil Municipal, une délibération devra être prise pour fixer le ratio promu/promouvables c'est-à-dire les quotas par filière. Il est proposé de le fixer à 100 % c'est-à-dire que tous les agents proposés sont nommés (il n'y a qu'un seul agent).

La commission a émis un avis favorable pour cette nomination au 8 septembre.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet avancement et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

- Saisine du CTD (comité technique départemental) du Centre de Gestion pour réaménagement planning de travail des services techniques :

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Depuis 2002, le travail annuel des agents des services techniques est découpé en deux cycles :

- Du 26 octobre au 31 mars : 34 h/ semaine
- Du 1^{er} avril au 25 octobre : 38 h/semaine

La commission propose de supprimer ces deux cycles afin que les agents aient la même durée hebdomadaire de service toute l'année sachant que la durée annuelle de travail est de 1607 heures (1600 h + 7h de journée de solidarité).

Pour pouvoir modifier la lettre de cadrage de 2002, la commune doit saisir le Comité Technique Départemental en suivant une procédure :

- Discussion avec les agents pour connaître leurs attentes
- Elaboration des nouveaux plannings et présentation aux agents et à la commission du personnel
- Lorsque les négociations sont terminées avec les agents, le CTD doit être saisi
- Mise en place de la mesure uniquement après accord du CTD et délibération du Conseil Municipal

Frédéric Foulfoin a entamé la discussion avec eux en début d'année, ils ont émis un avis favorable pour la révision de leurs horaires.

Puis, en juin, 3 propositions ont été présentées aux agents :

- Journée de 7 heures
- Journée de 8 heures avec ½ j de repos par semaine
- Journée de 8 heures avec 1 j de repos toutes les deux semaines

Les agents ont opté pour les journées de 8 heures, soit avec ½ journée de repos (Joël) ou une journée toutes les deux semaines (Pascal et Mickaël).

Le CTD a été saisi suite à la commission personnel pour une mise en place le 26 octobre prochain.

Ce point sera validé en Conseil après réception de l'avis du CTD.

Discussion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette réorganisation d'horaires.

Arrivée de Sophie Ollitrault à 19h45.

- Renouvellement contrat agent en CDD :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Sandra Engels travaille à la commune en CDD à raison de 24 heures par semaine :

- Etat des lieux des salles (entrée et sortie)
- Entretien des locaux : salle des fêtes, salle Kergohy, salle Men Glaz, salle de sports, vestiaires terrain de foot
- Cantine : aide à la préparation, service et ménage (uniquement le vendredi)

Cet agent est en arrêt depuis le 7 janvier (chute sur le verglas en venant au travail). Son arrêt est de nouveau prolongé jusqu'au 6 août.

Elle est remplacée par Stéphanie Moy.

Le contrat de Sandra Engels prend fin le 31 août. La commission personnel propose de le renouveler pour une année à partir du 1^{er} septembre 2026 sauf si cette dernière est encore en arrêt. Il faudra peut-être réajuster sa DHS après l'ouverture de la salle de sports en fonction des heures nécessaires pour le ménage.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce renouvellement de contrat et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Arrivée de Sébastien Le Caër à 19h50.

- Embauche d'un agent en CDD :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

L'agent travaillant 1h30 chaque midi au service à la cantine et/ou en surveillance de cour, ne souhaite pas renouveler son contrat à la rentrée.

Il convient de trouver une personne qui pourrait travailler sur cette tranche horaire durant l'année scolaire soit du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.

La commission avait proposé l'embauche d'un jeune en service civique qui pourrait aussi faire d'autres missions sur la commune. Toutefois, les délais sont trop justes pour monter un dossier avant septembre. Une candidature a été reçue et Nathalie Guillaume va rencontrer cette personne prochainement.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à embaucher un agent et à signer les documents s'y rapportant.

- Renouvellement contrat agent en CDD pour le remplacement d'un agent en arrêt :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Valérie Le Maire, en arrêt de travail depuis le 7 avril, est prolongée jusqu'au 16 août. Ophélie Clairbaux l'a remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si Valérie Le Maire n'a pas repris son poste à la rentrée, il est proposé de prolonger le contrat d'Ophélie Clairbaux.

Discussion et vote :

Les élus donnent leur accord pour la prolongation du contrat d'Ophélie Clairbaux jusqu'à la fin de l'arrêt de Valérie Le Maire.

- Avancement par promotion interne de la responsable du service enfance jeunesse:

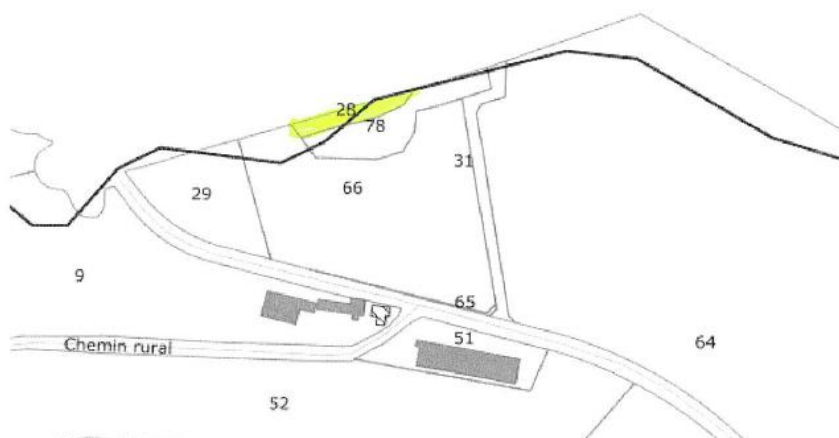
Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu, ce jour, un courrier du Centre de Gestion informant que le dossier de promotion interne pour l'accès au grade d'animateur d'Angeline Fiot a été accepté. Elle est inscrite sur la liste d'aptitude du 1^{er} juillet 2026.

Monsieur le Maire indique que le poste est déjà créé et propose de nommer cet agent le 1^{er} septembre 2026. Le Conseil Municipal donne son accord.

2- VENTE PARCELLE ZA 28

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :



La parcelle AB 28 d'une contenance de 840 m² sise à La Finvalle appartient à la commune. Dans le PLUi, elle est inscrite en « élément classé du paysage ». Cette parcelle est enclavée, n'est d'aucune utilité pour la commune et n'est pas entretenue par les agents communaux.

M. et Mme Alain Le Bihan souhaitent acheter la parcelle AB 28 à la commune afin de la conserver boisée comme la parcelle AB 78 qu'ils viennent également d'acquérir. Pour information, le chemin rural ZA 31 appartient à la commune mais est entièrement entretenu par Alain Le Bihan.

Monsieur le Maire et les Adjoints proposent de vendre la parcelle au prix de 0.50€/m² soit 420 €. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de vendre cette parcelle à Monsieur et Madame Alain Le Bihan
- fixe le prix de vente à 0,50 € le m²
- indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Départ de Frédéric Foulfoin à 20h15.

3- RESULTATS APPEL D'OFFRES MARCHE FOURNITURE REPAS POUR CANTINE, ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

La commission d'adjudication des marchés s'est réunie lundi 6 juillet pour ouvrir les plis.

Deux sociétés ont répondu : Convivio et Restoria.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- critère prix : 60 points

	convivio	restoria
Pique-nique	Enfant : 2.9057 € HT Adulte : 3.0971 € HT	Enfant : 3.373 € HT Adulte : 3.879 € HT
repas	Enfant : 2.9057 € HT Adulte : 3.0971 € HT	Enfant : 2.968 € HT Adulte : 3.414 € HT
Fromage (1fois/semaine)	0.3518 € HT	0.405 € HT

Le repas se compose de 4 composantes (entrée, plat protidique, garniture et dessert) et peut se commander en variant le nombre d'une composante à l'autre.

- critère qualité de la prestation : 40 points

Les points suivants ont été examinés

- denrées alimentaires : qualité, traçabilité, cohérence entre l'offre, les méthodes et les procédés de cuisine, intégration de la loi égalim
- menus : composition, originalité, présentation, mise en place de PAI, respect hygiène
- animations : menus à thème
- fonctionnement opérationnel : capacité à maintenir le service public de restauration, résoudre les dysfonctionnements, traiter les urgences
- performance environnementale : mise en place d'une démarche contre le gaspillage alimentaire

Chaque société, remplissant les conditions, a obtenu 40 points.

▪ bilan des offres :

	Critère prix (/60)	Critère qualité prestation(/40)	note
Convivio	40	40	80
Restoria	20	40	60

Nathalie Guillaume, responsable du service restauration scolaire, a été associée à la consultation.
La commission d'adjudication des marchés propose de retenir l'offre de Convivio.

Pour information, les prix du nouveau contrat de Convivio ont augmenté de 4% par rapport au prix du marché actuel.

Discussion et vote :

Pour répondre aux questions des élus, Gildas Pérennez apporte les précisions suivantes :

- le marché est établi à compter du 1^{er} septembre 2026 pour 4 ans (3 ans + 1 an de renouvellement).
- les prix sont fixes mais le marché prévoit une révision semestrielle suivant l'indice national des prix de la restauration scolaire
- sur une année, la différence de coût entre ces deux sociétés est d'environ 1500/2000 €
- à titre informatif, 25000 repas sont servis par année
- la commune achète le repas 3,06 € et le revend 3,43 € mais le prix de revient d'un repas est d'environ 6€ (en prenant en compte les frais de personnel et de fonctionnement de la cantine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission et décide de retenir l'offre de la société Convivio à compter du 1^{er} septembre 2026.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

4- REHABILITATION SALLE OMNISPORTS

1- Devis complémentaire du SDU :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Le lot « équipements sportifs » attribué au SDU concerne les fourreaux pour le volley, les buts de hand ainsi que 3 gradins amovibles avec un total de 72 places. Le montant du devis est de 21 019,93 € HT.

Le COPIL, avec l'aide de l'animateur sportif de l'ACSE, a travaillé sur des équipements supplémentaires pour la pratique de badminton, boxe, volley et tennis.

Concernant la pratique du basket, il est proposé deux options :

- Soit garder la potence actuelle pour le basket
- Soit remplacer la structure existante

Le 1^{er} devis est de 22 701,23 € HT (auquel il faut ajouter les frais de sablage et de peinture de l'ancienne potence) et le 2^{ème} est de 25 486,93 € HT.

Cette dépense sera mandatée en section d'investissement.

Discussion et vote :

Après étude des différentes propositions, le COPIL propose de retenir le devis du SDU pour un montant de 25 486,93 € HT.

Aussi, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du COPIL et accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

2- Modification avenant lot 3 :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Un avenant d'un montant de 1 510 € HT a été validé en avril par le lot 3 comprenant la réalisation d'un seuil pour le portail pour 980 € HT et la réalisation d'un talon sur la porte d'entrée pour 530 € HT.

Toutefois, le 2^{ème} point faisant partie du lot 7 du marché est à enlever de l'avenant.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 du lot n°3 pour la réalisation d'un seuil pour le portail pour 980 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et l'avenant. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

5- SALLE DES FETES : DEVIS VERIFICATION TECHNIQUE SECURITE INCENDIE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Après travaux à la salle des fêtes, la commune doit faire passer un bureau de contrôle afin d'obtenir un RVAT (rapport de vérifications réglementaires après travaux). Ce document est ensuite à transmettre à la commission de sécurité de la Préfecture.

Les devis sont les suivants :

- Socotec : 2 625 € HT
- Apave : 3 690 € HT
- Dekra : 1 200 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de choisir un cabinet.

La facture sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Discussion et vote :

Monsieur le Maire précise que le RVAT concerne l'intégralité des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes : chaudière, faux plafonds, portes de secours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de Dekra pour un montant de 1 200 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

6- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Le conseil d'école a eu lieu le 15 juin dernier en présence de Monsieur le Maire et Ozanne Mauvieux, Philippe Clézio étant excusé.

▪ Effectif

90 élèves et prévu départ de 13 CM2 et 1 CE2

L'année prochaine, les effectifs seront les suivants :

TPS-PS-MS-GS-CP	Cécile Mahec et Anita Urvoix	4PS + 9 MS + 2 GS + 8 CP (+TPS à venir)	23
TPS- PS- MS- GS- CP - CE1 Bilingue	Anne-Marine Revaud et Valérie Le Maire	2 PS + 4 MS + 8 GS + 2 CP + 2 CE1	18
CE1- CE2	Valérie Gorin	9 CE1+ 10 CE2	19
CM1- CM2	Nathalie Marouzé	9 CM1 + 12 CM2	21

▪ Sorties scolaires et projets :

- Classe de CM : château de la Hunaudaye. Les élèves ont fait une visite guidée du château, suivie d'une course d'orientation et d'une animation sur les repas des seigneurs.
- Les classes des maternelles-CP ont été au centre de découverte du son de Cavan.
- Classe de découverte pour les GS aux CE2 du 23 au 27 mars au centre Le Hédraou de Perros Guirec.

▪ Éducation Physique et Sportive

- Cycle rugby pour les GS-CP avec intervenant de l'ACSE
- Cycle Kayak pour les CM
- Randonnée prévue la dernière semaine au Quillio sur le site de Notre Dame de Lorette. Toutes les classes y participeront.

▪ Protocole pHARe : mise en place en mai une journée banalisée où les élèves ont été regroupés (PS-MS, GS-CP, et tous les CE-CM).

Des ateliers ont été proposés en fonction des niveaux : sur l'empathie et le message clair pour les GS-CP, les mots « gentils » pour les PS-MS, pour les plus grands, des discussions autour de situations de harcèlement à travers des vidéos ainsi que des jeux de rôles pour apprendre à se défendre avec les mots.

▪ Stage de réussite pendant l'été : Mmes Gorin et Revaud sont volontaires pour faire ces stages.

Ils ont été proposés aux élèves de CM2 et GS pour qui ce serait bénéfique ainsi qu'à certains CP.

▪ Questions diverses :

- Demande d'installation d'une sonnerie plus forte
- Remerciements à la municipalité pour le remplacement de la photocopieuse
- Demande d'installation d'étagères dans le local à côté du dortoir
- Les enseignantes ont eu une « mini » formation par un responsable de la sécurité au niveau de l'Inspection. Un tour des locaux a été fait et a été recensé ce qui devrait être modifié pour la sécurité de l'école. Ces demandes ont été transmises par mail à la Mairie.
- Les portes de secours des classes du bas ont du mal à s'ouvrir lors de fortes chaleurs
- Petit préau : des travaux de bardage sont prévus cet été.
- Peintures de la cour : demande de travaux de peinture pour les rajeunir et rendre la cour plus agréable.
- Classe CM : demande nettoyage de la façade
- Remarque d'une représentante concernant le stationnement devant l'école : certains parents s'arrêtent sur le passage piéton ou juste avant pour déposer leurs enfants. Il est rappelé qu'il est interdit de se garer à ces endroits car la visibilité est mauvaise pour ceux qui traversent. Des places de parking sont disponibles pour se garer en toute sécurité même pour quelques minutes.

7- DEVIS VEOLIA POUR REMPLACEMENT POTEAU D'ASPIRATION A L'ETANG

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Suite au contrôle des poteaux d'incendie effectué par Véolia, il est nécessaire de changer un poteau d'aspiration près de l'étang.

Le 1^{er} devis s'élevait à 4 369€ HT. Après négociation entre Monsieur le Maire et Véolia, ce devis a été annulé et remplacé par un 2nd devis de 3 120 € HT.

Discussion et vote :

Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable de remplacer ce poteau car il est répertorié sur l'inventaire des poteaux du SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Véolia pour le remplacement d'un poteau d'aspiration à l'étang pour le montant de 3 120 € HT.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

8- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Salle omnisports : les travaux avancent bien. La pose de placo est terminée ainsi que les chapes. Le carreleur va intervenir prochainement ainsi que le peintre.
Suite aux interrogations des élus, Monsieur le Maire et David Rouxel informent que les malfaçons de la couverture constatées en juin sont en cours de travaux. Le sol devrait être fait en septembre et l'ouverture de la salle est espérée en octobre.

9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion sur climatisation des bâtiments :

Suite aux épisodes de canicule, une réflexion est à mener sur des travaux de climatisation à la maison des lutins et à l'école des Perrières. Des aides de l'Etat tel que le fonds chaleur sont mises en place pour soutenir ce type d'investissement.

Les élus pensent que d'autres solutions existent telles que la végétalisation des cours, pose de peinture blanche sur les toitures ou bitume, pose de casquettes

- Subvention MSA « grandir en milieu rural » :

Dans le cadre de ce dispositif, Laure Boizard informe que la commune a obtenu les subventions suivantes :

- 10 000 € pour l'acquisition d'un minibus pour le service jeunesse
- 10 534 € pour la création d'un local pour le club des jeunes

Concernant l'acquisition d'un minibus, la décision doit être prise après la rentrée afin de savoir si la commune garde cette subvention.

- Mise à disposition d'un local pour les aides à domicile :

Le Conseil Municipal accepte de mettre la petite salle de la salle des fêtes à disposition des aides à domicile intervenant à Trévé afin qu'elles puissent y déjeuner le midi.

- Subventions LCBC :

Monsieur le Maire informe que le club des jeunes a obtenu la somme de 1 500 € pour l'organisation du Trev'Estival ainsi que l'association Les 3 Breizh Drivers pour leur participation à l'Europ'Raid en août prochain.

- Terrain de foot :

David Rouxel informe que la municipalité de Saint-Thélo a accepté de mettre à disposition de Trévé Sport leur terrain de foot pour les entraînements et les matchs.

Dates à retenir :

- vendredi 28 août : concert Tradi Chapelle à la Chapelle St-Pierre
- jeudi 10 septembre à 19h30 : Conseil Municipal